

Modalités de l'examen du cours de "Mécanique Quantique Avancée"

1. L'examen du cours de "Mécanique Quantique Avancée" est un examen oral.
2. Les étudiants à interroger sont divisés en groupes de 6 ou 7 personnes maximum. Les étudiants proposent la composition des groupes.
3. Chaque étudiant sera interrogé sur deux des trois grandes thématiques du cours, respectivement associées aux trois enseignants MM. Bastin, Martin et Schlagheck.
4. Un tirage au sort au début de la séance d'examen décide sur lesquelles des deux thématiques (Bastin/Martin, Bastin/Schlagheck ou Martin/Schlagheck) un étudiant va être interrogé. Ce tirage au sort fixe également l'horaire précis de l'examen pour chaque étudiant le jour de l'examen.
5. L'interrogation sur le partim enseigné par le Pr. Schlagheck consiste en une interview de 15 minutes sur la thématique de ce partim. L'interrogation sur les deux partims enseignés par les Prs. Bastin et Martin consiste en un examen oral de 15 minutes sur une question qui sera préparée pendant une heure avant l'examen oral.
6. La cote totale est la moyenne des cotes obtenues dans les deux partims sur lesquels les étudiants sont interrogés.